

9 AVRIL 1925

du 1er avril prochain, la Ferme sera porté à 10 pour les abonnés du Québec. Prononcez leur abonnement

taires Québec.

INCIALE

5,000,000.00
4,500,000.00
40,646,000.00

liés à son département, ces messieurs examinent les dépôts. actionnaires lors de sa directeurs.

LAPORTE

seurs

U

Québec

s de Québec, d'Ontario Edouard.



CHAMPION

trois années consécutives aux prix universels. Prix et Catalogue.

E Ltée

QUE.

UN CHEVAL AIGRIT?

au remède souverain

LE CELEBRE SPECIFIQUE POUR LES MALADIES DU CHEVAL

triqués guérissant Toux, me, Asthme. Aussi très efficace dans les cas de vers.

édicins vétérinaires. ultats surprenants dans t critiques. réte les progrès de la ma-et donne de l'endurance



ADMINISTRATION ET PUBLICATION
Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de Québec..... 1.00
Cité de Québec et pays étrangers..... 1.50
Pour les Sociétaires de la Coopérative Fédérée de Québec..... 75c.

Tarif des annonces 10c. la ligne. Annonces classifiées 25 mots, 50 sous par insertion, plus un sous par mot additionnel au-dessus de 25 mots, minimum 50 sous

Pour abonnement et annonces écrire au "Bulletin de la Ferme" Limitée, 111 Côte de la Montagne, (Edifice Morin), Québec. Case postale 129—Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Volume XIII

QUÉBEC, LE 9 AVRIL 1925

Numéro 18

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

Il faut se Comprendre Comment arriver à grouper ensemble tous les intérêts de la classe agricole

M. J. E. Lyness, vice-président des Fermiers-Unis de Québec a prononcé le discours que nous reproduisons à la réunion du Conseil Canadien d'Agriculture tenue à Toronto,

"Mesdames, Messieurs.

"Il m'est difficile d'ajouter quoi que ce soit à la suite de ceux qui m'ont précédé, surtout parce que chez nous, dans Québec, nous n'avons pas les mêmes problèmes qui vous tourmentent dans l'Ouest. Cependant nous nous entendons sur un problème général qui intéresse tout le Canada, celui d'emprunter de l'argent. De ce côté, nous avons tous nos petites difficultés.

Je regrette de ne pouvoir dire que, dans Québec, nous avons passé de l'état de locataires à celui de propriétaires, puisqu'en ces derniers temps les exploitations agricoles n'ont pas été prospères. Nous pouvons constater, au contraire, une autre tendance: c'est que, tandis que nous comptons il y a deux ou trois ans, quelques locataires de plus, de par la loi, nous en avons un bien plus grand nombre en vertu du système actuel des hypothèques.

Je crois qu'il est nécessaire, en des circonstances comme celle-ci où l'occasion nous est donnée de se réunir et de se comprendre mutuellement, d'entendre l'opinion d'un autre. Et je suis assez optimiste, je crois, pour prétendre que nous devrions avoir un taux d'intérêt moins élevé. Cela me remet en mémoire un fait, qui m'a été rapporté par le maire de Toledo et que voici.

Un jour, un vagabond s'arrête devant une maison, après avoir voyagé toute une journée sans manger; il frappe à la porte, et à sa grande surprise, c'est un ministre qui vient lui ouvrir. Ce dernier lui demande ce qu'il veut et le vagabond de lui dire.

—"J'ai bien faim! —Un instant, mon ami, répartit le ministre, je vais vous donner à manger.

Et le ministre revient avec—la moitié d'un pain qu'il remet, sec, au vagabond, en lui disant:

—Maintenant, il faut prier, mon bon ami. Prions: Notre Père qui êtes aux cieux!

—Attendez, dit l'autre; vous venez de dire: Notre Père, est-ce bien mon Père à moi, aussi bien qu'à vous?

—Eh oui! répondit le ministre!

—Oh alors! nous sommes frères. Ne croyez-vous pas que c'est un bien maigre repas à servir à votre frère!

J'espère que dans l'avenir nous n'aurons plus de ces maigres pitances de la part des compagnies hypothécaires. Souhaitons que la tendance que nous remarquons dans Québec à revenir à l'ancienne coutume des fermes à bail, soit accueillie ou plus habilement ou plus favorablement par les compagnies qui font affaire chez nous; et nous pourrions dire qu'elles nous traitent pour le moins d'une façon décente.

L'heure avance, et je ne veux pas parler longtemps, car vous en avez assez entendu sur l'Ouest et sur leurs problèmes. Mais je puis vous dire avec plaisir que dans Québec les choses apparaissent sous un bien meilleur jour dans le domaine agricole depuis un an. Que ce soit parce que les cultivateurs se ressaisissent avec plus d'ardeur, ou parce qu'ils reçoivent de l'encouragement de leurs législateurs, je ne saurais dire; mais il y a bien, je crois, un peu de tout cela. Alors si nous pouvions attendre le même traitement de la part des compagnies hypothécaires, nous connaîtrions la prospérité en quelques années.

Le mouvement d'entente auquel nous participons aujourd'hui est une chose des plus désirables, non seulement pour la classe agricole mais aussi pour le commerce, car nous arriverons à nous comprendre les uns les autres; et nos embarras disparaîtront, comme l'a dit sir Joseph Flavelle. C'est là une des principales difficultés que de ne pas se réunir et de ne pas s'entendre sur la cause de nos ennuis. La plupart du temps, on traite par correspondance, et c'est un moyen tout-à-fait insuffisant et qui ne donne pas la moindre satisfaction.

Alors groupons-nous, entendons-nous, soit avec des compagnies hypothécaires soit avec d'autres, et en définitive nous adopterons une ligne de conduite qui sera dans l'intérêt de tous."

Unissons nos efforts

Il n'y a pas de cultivateur, d'amis de la classe agricole, qui ne réclament, et, à grands cris, une coopération efficace, une union d'efforts de la masse agricole, afin de se protéger dans la vente et dans les achats, soit pour la vente et l'achat de nos produits agricoles, soit pour l'achat des instruments nécessaires à la culture de la terre.

Il est reconnu qu'il faut, à tout prix, éliminer les intermédiaires trop nombreux, abandonner la concurrence désastreuse que se font inutilement entre eux les producteurs.

Malheureusement, beaucoup de gens qui se croient coopérateurs et estiment travailler pour le plus grand bien de la classe agricole, font tort à la véritable coopération en nous refusant leur appui. Car si l'on veut que notre Coopérative Fédérée soit forte et en état de nous rendre des services il nous faut la soutenir, lui donner au moins une part raisonnable de nos ventes et de nos achats.

On ne fait pas de coopération lorsque l'on achète ses grains de semence ailleurs qu'à la Coopérative Fédérée; on ne fait pas de coopération et nos compétiteurs en ont du plaisir, lorsqu'on expédie ses produits laitiers à des compétiteurs qui se liguent contre nous; on manque l'occasion de coopérer très souvent, et le cultivateur y perd, car sa Coopérative, qui lui permet de vendre au plus haut prix et d'avoir les plus bas prix, dans ses achats, n'a pas sa puissance d'achat et de vente qu'elle devrait avoir si l'on s'exerçait toujours à l'aider par tous les moyens placés à sa disposition.

Il importe que le cultivateur se protège et il a, à sa disposition, dans sa coopérative, un des meilleurs moyens de protection. Protégeons-nous si nous ne voulons pas connaître, de nouveau, les "schemes" organisés par le grand commerce qui, l'automne dernier encore, nous nous en rappelons, voulaient acheter, à notre détriment, le beurre à des prix dérisoires, nos beaux moutons à prix de sacrifice, voulaient vendre des engrais chimiques à \$40.00 la tonne, des graines de semence de qualité inférieure et à hauts prix, etc., etc.

Unissons donc nos efforts, cultivateurs, pour encourager notre Coopérative, pour travailler en coopération. Encourageons-la notre Coopérative, si nous voulons qu'elle fasse des affaires et soit en position de nous protéger de plus en plus, de mieux en mieux.

Chaque achat et chaque vente en coopération, par l'entremise de la Coopérative Fédérée, est un pas vers le succès de la classe agricole.

St-Georges, Beauce.

LUCIEN DUPUIS,

Les produits laitiers ont augmentés

Tout compris, beurre, fromage, lait en poudre, lait condensé, en botte, ou conservé, le Canada a exporté au cours des douze mois finissant en janvier 1925, d'après les statistiques officielles compilées à Ottawa, et publiées par le Ministère de l'Agriculture, 193,913,982 livres évaluées à \$36,293,205 contre une quantité de 174,126,779 livres évaluées à \$33,108,526 pendant les douze mois précédents.

Au cours de l'année finissant en janvier 1925 la quantité de beurre exportée a été de 22,539,327 livres valant \$2,043,881; celle du fromage de 122,768,700 livres valant \$22,828,056. L'année précédente les exportations avaient été les suivantes: beurre, 12,982,658 livres valant \$4,839,801; fromage, 11,337,900 livres valant, \$23,174,594. On voit que pour chaque produit, les quantités ont été plus fortes en 1924-25 qu'en 1923-24.

La Coopérative de Saint-Augustin

Les membres de la Coopérative locale de Saint-Augustin de Portneuf ont tenu, le 23 mars, une réunion régulière, au cours de laquelle ils ont adopté la résolution suivante:

"Il est proposé par M. Arthur Cantin, appuyé par M. S. Royer que le bureau de direction soit invité à étudier le contrat d'affiliation entre la Coopérative locale de Saint-Augustin et la COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC et soit prié de décider cette affiliation s'il le juge à propos".

La Coopérative de Saint-Augustin, fondée en 1915, a pris un développement qui fait honneur aux cultivateurs de cette paroisse. Ses actions ont presque doublé de valeur depuis; elle a rendu en outre des services signalés à la classe agricole, grâce à la bonne administration de ses directeurs et au zèle de son secrétaire, M. Tobie LaHaye.

En décrétant l'affiliation à la COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC, les membres de la Coopérative de Saint-Augustin ont fait preuve d'une pleine compréhension de leur rôle et de l'esprit de solidarité qui les anime, esprit qui doit unir ensemble les coopératives locales et la COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC.

Toutes mes félicitations.